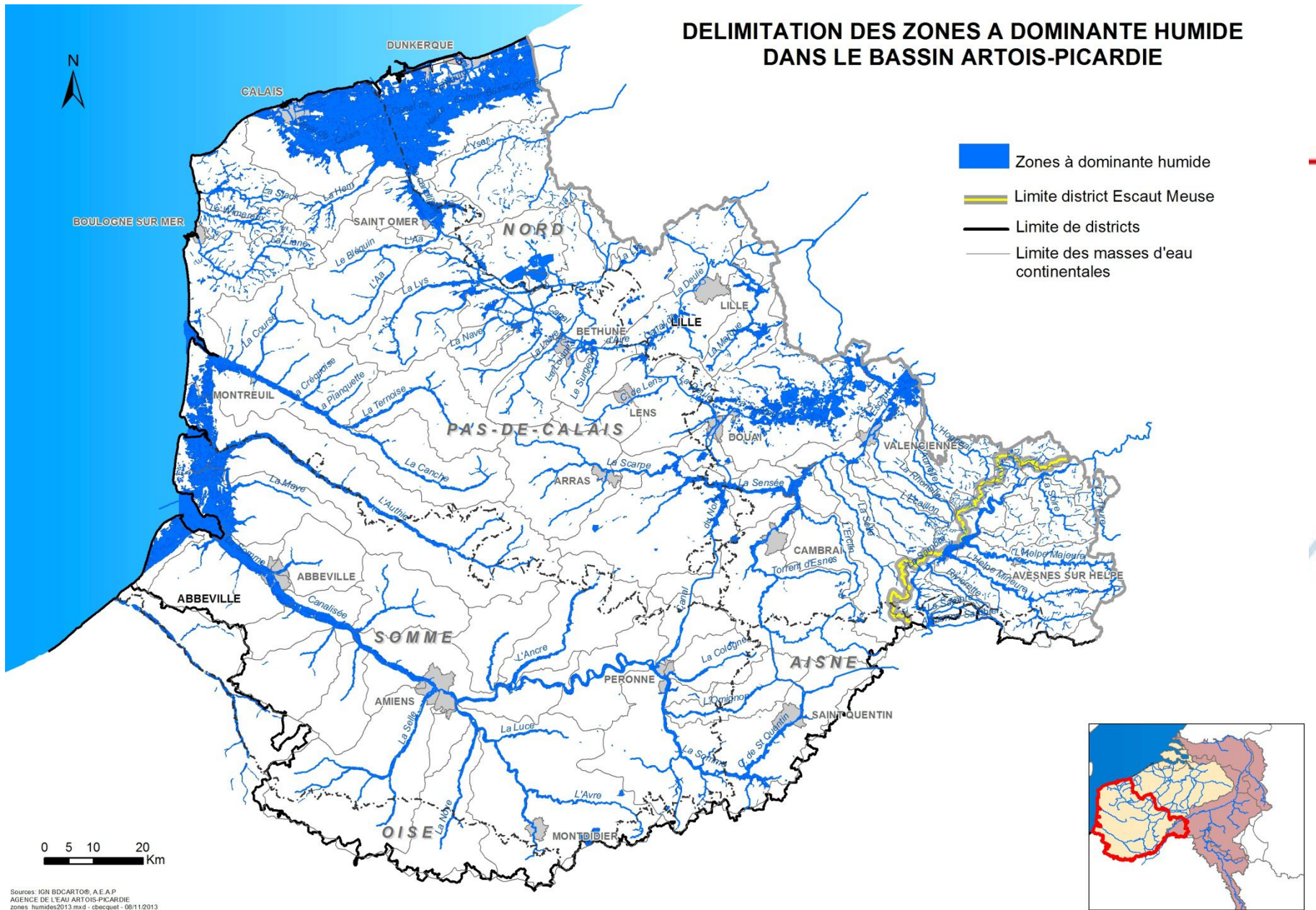


---

# Action de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en faveur du maintien de l'agriculture en zones humides

# DELIMITATION DES ZONES A DOMINANTE HUMIDE DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE



# Historique de l'action de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

---

2007 : Réalisation de la carte des zones à dominante humide

Mise en place d'un groupe de travail agriculture et zones humides et de groupes de réflexion

2009 : Organisation d'un colloque de restitution des réflexions menées par les groupes

2011 : Amplification de la mise en relation des acteurs et mise en place d'un programme spécifique

# Contribution du Bassin Artois-Picardie à la définition des nouvelles MAE zones humides

---

Groupe de travail national ayant pour objet de définir les nouvelles MAE zones humides:

14 participants (MAAF, MEDDE, DDT, DREAL, DRAF, Agences de l'Eau, Chambre d'Agriculture, PNR...)

Une dizaine de réunions d'Août 2012 à Juillet 2013

# Contribution du Bassin Artois-Picardie à la définition des nouvelles MAE zones humides

---

## Objectifs principaux du groupe de travail national:

- Définir le type de MAE à mettre en place : Est-ce une mesure de changement ou de maintien de pratiques existantes ?
- Faire le bilan des mesures existantes,
- Déterminer les mesures manquantes ou les adaptations à faire - Réfléchir à l'articulation de ces MAE au sein du dispositif d'ensemble des MAE
- Définir d'éventuelles priorités d'action

# Contribution du Bassin Artois-Picardie à la définition des nouvelles MAE zones humides

---

- Participation de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à ce groupe de travail
- Compte rendu des avancées du groupe au réseau des acteurs du Bassin Artois-Picardie afin que ceux-ci puissent faire part de leur contribution
- Centralisation et remontée des remarques au niveau national



# Leçons tirées de cette expérience

---

- Les bilans-évaluations des Mesures Agri-Environnementales mises en place sont insuffisants
- Les contributions innovantes étaient peu nombreuses (une proposition du Forum des Marais Atlantique et une du marais Audomarois)
- Certaines questions soulevées lors de la mise en place du dernier dispositif MAE se posaient toujours
- Les contextes sont très différents d'une région à l'autre

# Leçons tirées de cette expérience

---

Pour une meilleure contribution à la définition des aides européennes, il faut :

- Comprendre les limites des dispositifs actuellement mis en place dans le contexte du Bassin
- Réaliser des études et mettre en place des dispositifs tests (nouvel outil : appel à projets)
- Etre prêt à faire des propositions concrètes avant la mise en place des groupes de travail



# Leçons tirées de cette expérience

---

Les propositions concrètes doivent permettre:

- De définir des cahiers des charges techniques répondant aux règles fixées par l'Europe
- D'évaluer l'impact financier de la mesure (coût de la mesure, surfaces potentiellement concernées, budget à prévoir...)
- Penser aux contrôles qui devront être mis en place



Il faut dès à présent réfléchir au prochain dispositif d'aide pour être en capacité de porter des propositions adaptées aux problématiques du Bassin

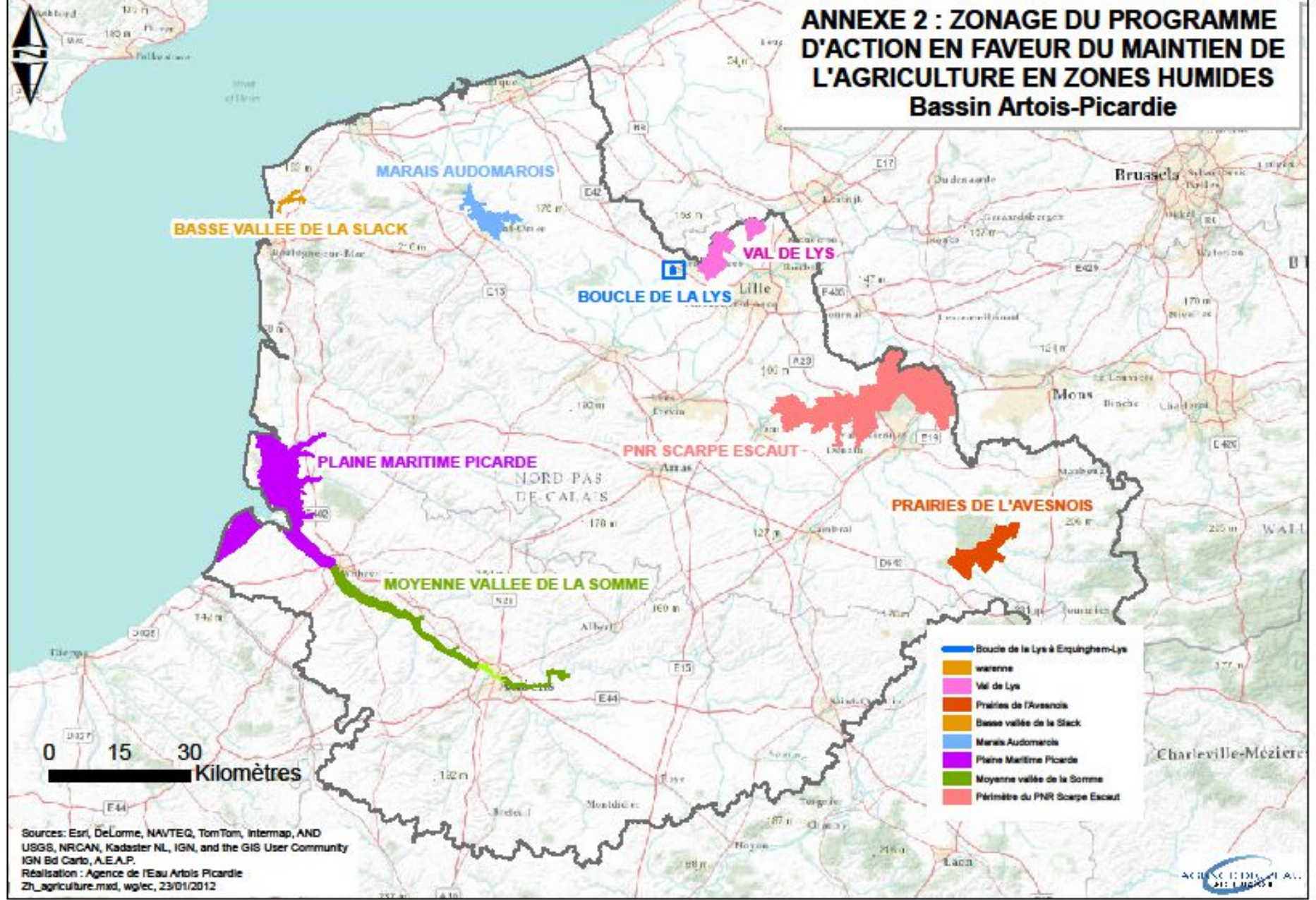
# Programme de maintien de l'agriculture en zones humides du Bassin Artois-Picardie

---

L'Agence de l'Eau a souhaité se doter, dans le cadre de son Xème programme, d'une politique ambitieuse en matière de **maintien d'une agriculture durable en zones humides** (cf. carte diapositive suivante).

Un programme d'action a été décidé ; il a pour objectif de **proposer et d'expérimenter des solutions** permettant un équilibre entre le maintien et le développement d'une **agriculture viable et économiquement intégrée** dans les territoires et la **préservation des zones humides** et de leurs fonctionnalités.

# ANNEXE 2 : ZONAGE DU PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES Bassin Artois-Picardie



# Programme de maintien de l'agriculture en zones humides du Bassin Artois-Picardie

---

Un programme en 5 axes de travail définit en concertation avec les acteurs du Bassin :

Axe 1 : Optimisation de l'action publique

Axe 2 : Maîtrise du foncier

Axe 3 : Accompagnement technique les agriculteurs

Axe 4 : Valorisation les productions agricoles

Axe 5 : Evaluation et capitalisation des expériences



# Axe 1 : Optimisation de l'action publique

---

*Objectif : Pouvoir porter à l'échelle nationale voire européenne, les souhaits des acteurs du bassin en matière d'aide publique afin de s'assurer du maintien et du développement d'une agriculture durable en zones humides.*

- **Réflexion sur l'indemnité compensatoire en zones humides**
  - Etude économique des exploitations agricoles
  - Etude économique des différents modes de gestion des prairies en zones humides
  - Estimation des surfaces concernées...

# Axe 1 : Optimisation de l'action publique

---

- **Réflexion sur l'optimisation de l'adhésion des agriculteurs aux MAE**
  - Bilan des mesures agri-environnementales
  - Améliorer le dispositif d'appel à projet de conversion des terres arables en prairies
  - Evaluer l'intérêt et la faisabilité de mise en œuvre de la MAE Herbe 07
  - Evaluer l'intérêt de la mise en place d'un appel à projet spécifique aux zones humides...



# Une convention-cadre en préparation

---

- Pour acter l'engagement de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, des Chambres d'Agriculture, des Régions et des Départements à agir conjointement pour mettre en œuvre ce programme d'action
- Pour unir les compétences, les connaissances et les moyens notamment financiers des acteurs publics au profit de ce programme d'action et des acteurs qui le mettront en œuvre
- Pour porter ensemble les souhaits formalisés dans le cadre de cette convention et partagés par tous les acteurs du Bassin en matière d'aides et de politiques publiques.

---

**Merci de votre attention**